

# Les marchés publics des produits agricoles en RDC

Cadre légal, potentiels, faiblesses et  
perspectives

Par NYALUMA MULAGANO Arnold (PhD)  
Professeur de Droit public et droits humains  
Avocat au Barreau de Bukavu et à la Cr. ADHP

# PLAN

- I. Le cadre légal
- II. L'expérience des agriculteurs congolais en matière des marchés publics
- III. Les contraintes, opportunités et perspectives

# Objectifs et contexte général de l'étude

- L'accès au marché de l'administration un droit pour les agriculteurs
- La pression des grandes firmes agricoles
- La capacité des paysans, la complexité de la procédure des M.P.
- L'opacité dans la gestion publique

# Le cadre légal

## Les sources du droit congolais des marchés publics

- Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics
- Possibilité de législation infra-étatique
  - Sud Kivu : Edit n°002 du 03 juin 2011
  - Nord-Kivu : Edit n°001/2012 du 22 juin 2012
  - Pour les autres provinces et les actes réglementaires cfr [armp.rdc.org](http://armp.rdc.org).

# Le cadre légal

## Les principes de base

- Liberté d'accès à la commande publique
- Egalité de traitement des candidats
- Prise en compte de l'expertise et des compétences nationales
- Respect des règles transparence et d'éthique

# Le potentiel des paysans congolais

- Le Kivu, grenier du Congo, voire de l'Afrique
- Agriculture
- Elevage
- Pêche
- Services
- Les paysans sont parfois limités par la capacité de conservation et de stockage

# Les institutions potentiellement acheteuses

- Le principe : tout gestionnaire des fonds publics. Les institutions publiques centrales et leurs démembrements. Les services publics nationaux. Les provinces et les ETD. Les services publics provinciaux et locaux
- Les personnes privées qui gèrent un fonds publics et les marchés passés en application d'un accord de financement ou d'un traité international
- Les acteurs humanitaires et partenaires de l'Etat congolais
- Les sociétés privées

# L'expérience des agriculteurs congolais

- Un faible taux d'accès au marché
- Accès à la commande et à l'information
- Absence d'une culture de recours aux procédés des marchés publics dans l'administration
- L'insolvabilité et la mauvaise foi de l'administration congolaise
- Une égalité purement formelle
- Le non respect des règles d'éthique et de transparence
- Faible participation des internationaux



# Les contraintes et défis pour les O.P.

- **Cadre institutionnel** : centralisation et lourdeur administrative, organes non opérationnels faible harmonisation entre les ministères impliqués : Agriculture, Budget et Finances, système bancaire ...
- **Nature sociopolitique** : méfiance vis-à-vis des pouvoirs publics, faible attrait de l'offre publique
- **Contraintes de nature technique** : La concurrence; La qualification des candidats,
  - La situation juridique,
  - La capacité professionnelle et financière
  - La situation vis-à-vis des services d'impôts, des douanes et des organismes de protection sociale,
  - La norme de qualité éventuelle sous laquelle le prestataire est inscrit.
  - Le prix proposé, du délai d'exécution, les conditions et du calendrier de paiement
- **Bref : Une véritable professionnalisation**

# Les opportunités légales

- L'utilisation des compétences nationales
- La préférence nationale et régionale
- La protection sociale des certaines catégories d'entreprises
- Possibilité d'action en synergie
- Les mesures incitatives prévues dans le code agricole (Etat, Provinces, ETD)
- Encadrer les achats institutionnels non soumis aux règles des marchés publics : cfr seuils
- La question du paiement
- Inscrire l'agriculture familiale parmi les bénéficiaires de la protection sociale
- Exonération des taxes provinciales et locales à l'agriculture

# Les arriérés législatifs et institutionnels

- Un édit provincial sur les terres rurales et les terres urbano-rurales destinées à l'agriculture
- Un cadastre agricole ( gouv. de prov.)
- La détermination de l'étendue de la superficie maximale d'exploitation familiale ou de type familial ( gouv. de prov)
- Le conseil consultatif de l'agriculture
- La direction provinciale de contrôle des marchés publics
- Antennes provinciales de l'ARMP/Comité de règlement des différends

# Les pratiques

- vulgariser les normes relatives à la passation des marchés publics
- Instituer des organes citoyens de contrôle
- Renforcer le dialogue ou la collaboration avec l'Etat
- Un code/une clause d'achat équitable et écologique.  
**Regard sur notre assiette de ce midi.**
- Renforcer et pas sanctionner la qualification des candidats
- Action en synergie
- Appui des acteurs internationaux aux O.P. notamment dans le lobby
- La dynamique régionale

# MERCI

